

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 29/06/2022 Complétée le
20/07/2022

Par : Monsieur TATAR VASILE

Demeurant à : 30 ALLEE MONTMARTRE
93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Pour : Isolation par l'extérieur
Sur un terrain sis à : 30 ALL MONTMARTRE
AE122 ZONE UG

référence dossier

N° DP 093057 22 B0098

Surf. taxable créée : 0 m²
Surf. de plancher créée : 0 m²
Surf. de plancher existante : 0 m²
Nb logement existant : 1
Nb logement créé : 0
Place(s) ext. créée(s) : 0
Destination : Résidence principale

AFFICHAGE
DU 01/08/2022
AU 01/10/2022

Le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-17 ;
Vu l'arrêté n° 2020-822 du 20/11/2020 portant délégation de signature à M. SARDA ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;
Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 29/06/2022 ;

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le projet décrit dans la présente déclaration préalable **EST ACCORDE**.

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- En cas d'occupation du domaine public en cours de chantier, il conviendra d'obtenir une permission temporaire auprès du service voirie (Tél 01 72 59 19 14 ou service.voirie@lespavillonssousbois.fr).
- L'isolation extérieure ne pourra être disposée en surplomb d'une ou plusieurs parcelle(s) voisine sans l'accord express du ou des propriétaire(s) des parcelles concernées, soit par la mise en place d'une servitude de surplomb, soit par le rachat de la lanière du terrain concerné ;
- Le présent arrêté n'a pas pour objet d'accorder les éventuelles constructions qui n'auraient pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme antérieure ;

Déposé en Préfecture

Le 01 AOUT 2022

Le 25 JUIL. 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Patrick SARDA
(Seine St Denis)